

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 29 JANVIER 2016**

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Pierre Etienne CONTESSE, Camille SIMAR, René SCHEIDER, Olivier DEFAUT, Mesdames Magalie SCHOLLAERT, Dominique JAVOUREZ, Martine BRICOUT.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jean-Paul VIVIEN (pouvoir à Olivier DEFAUT), Mesdames Evelyne MURGER, Céline VUAGNOUX.

SECRETAIRE : Mme Magalie SCHOLLAERT

Préalablement à l'approbation du compte-rendu du conseil municipal du 4 Décembre 2015, il est demandé que soit corrigé le vote sur « l'édification d'une croix en pierre ». En effet, il y a lieu d'indiquer que le conseil municipal a délibéré par six voix pour, trois contre et une abstention, pour l'édification d'une croix en pierre située rue de Bresse.

Sous réserve de cette correction, le compte-rendu du conseil municipal du 4 Décembre dernier, est approuvé à l'unanimité.

I° - TRAVAUX 2016

Salle des fêtes :

Camille SIMAR présente les deux projets afférents à la rénovation des toilettes avec création d'un toilette pour personne à mobilité réduite, ainsi que le remplacement de l'auvent :

Projet N.1 : réhabilitation des toilettes existantes avec la création d'un toilette pour personne à mobilité réduite, et la création d'un auvent de 5 m X 3 m pour un montant T.T.C. de 23.011,22.

Projet N.2 : création d'un auvent de dimensions plus importantes, intégrant un toilette pour personne à mobilité réduite accessible tant de l'intérieur que de l'extérieur. Les sanitaires existants seraient rénovés, et installation d'une porte à la place du rideau existant permettant d'une part, d'avoir un hall d'entrée un peu plus grand avec une partie pour les vestiaires et d'autre part, d'atténuer les nuisances sonores. Le montant des travaux afférents à ce projet, y compris l'option sèche-mains, s'élève à la somme de 34.382,81 € TTC.

Ce projet semble plus intéressant quant à la vision esthétique de l'entrée de la salle des fêtes et l'ouverture des toilettes extérieures lors des manifestations publiques sans pénaliser la location de la salle des fêtes lors de ces manifestations.

Dans les deux cas, ces projets sont éligibles à la DETR. Un dossier de demande de subvention sera adressé auprès des services compétents.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de poursuivre le projet N.2, et charge le maire de faire les demandes de subventions.

Matériel salle des fêtes :

Camille SIMAR présente deux devis pour l'acquisition d'une armoire réfrigérée : un émanant de la Maison Hôtelière pour 1.850,00 €, et le second de la Société E.G.B pour un montant de 1.490,00 €, la différence de coût étant due à un défaut d'apparence mais n'ayant pas de conséquence sur le bon fonctionnement du matériel. Le devis de la Société E.G.B. pour un montant de 1.490,00 € est retenu.

Toutefois, au préalable, il sera vérifié auprès de cette société la durée de la garantie ainsi que le délai d'intervention au niveau de la maintenance.

II° - RECONVERSION DES BATIMENTS COMMUNAUX

A l'ouverture du pôle scolaire au cours du 1^{er} semestre 2017, l'école primaire et le périscolaire seront disponibles.

Pierre-Etienne CONTESSE propose de travailler sur la reconversion de ces bâtiments. La réflexion porte sur les grandes lignes suivantes :

Le périscolaire : peut être facilement réhabilité en logement locatif de par sa disposition actuelle.

La maternelle composée de l'ancienne classe de maternelle et d'une salle de motricité : l'ancienne classe peut être réhabilitée en logement. Par contre, la salle de motricité pourrait être aménagée en salle pour les services à la population ou les associations.

Le calendrier afférent à ce projet pourrait s'établir comme suit : réflexion et présentation du projet définitif avec établissement des devis au cours de l'année 2016, demandes des subventions début de l'année 2017, pour un commencement des travaux courant 2^{ème} semestre 2017.

La commission des travaux, sous la responsabilité de Mr René SCHEIDER, se réunira prochainement pour travailler sur ce dossier, et demander les devis correspondants.

III° VOIRIE COMMUNALE

Pierre-Etienne CONTESSE, rappelle que dans le cadre du Fonds Cantonal de Développement Territorial 2014, le Conseil Général avait octroyé une subvention à hauteur maximum de 10.700,00 € pour la réfection des voies communales suivantes : voie d'accès au pôle scolaire (en prolongation de la rue du pont boulanger), accès au point d'apport volontaire (en bordure de la RD 110) et route du Lac de Chour.

Ces travaux n'ayant pas été réalisés à ce jour et compte tenu des différents projets à venir à proximité de ces lieux, risquant éventuellement d'endommager ces voies communales, le Maire propose de solliciter auprès des services du Conseil Général, la prolongation pour un an de l'octroi de cette subvention.

IV° APPROBATION MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

Pierre-Etienne CONTESSE informe que le Comité Syndical du Siceco, a adopté par délibération du 16 Décembre dernier, la modification de ses statuts, destinée à élargir le champ de ses activités, en se dotant de nouvelles compétences et de services complémentaires, et à permettre aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, de devenir membres du Syndicat.

Parmi les compétences du Siceco, de nouvelles seront proposées à savoir : distribution publique de chaleur incluant les chaufferies bois, pour les communes et les EPCI ; conseil en énergie partagé, diagnostic et suivi énergétique des bâtiments, pour les communes et les EPCI ; développement des énergies renouvelables, pour les communes et les EPCI ainsi que la maîtrise de la demande d'énergie pour les EPCI.

Le Maire informe que chaque commune adhérente au Siceco, doit se prononcer sur ces modifications de statuts.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à la majorité (une abstention) :

- d'approuver les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du Comité Syndical du Siceco en date du 16 Décembre 2015.

V° LOCATION DE CHASSE DANS LES BOIS COMMUNAUX

Pierre-Etienne CONTESSE rappelle que la Société de Chasse « Le Rallye », présidée par Mr David DEROUSSIAUX, bénéficie d'un droit de chasse dans les bois communaux sur une superficie d'environ 130 hectares, aux termes d'un contrat de location pour une durée de neuf années à compter du 14 Novembre 2011 pour se terminer le 13 Novembre 2020. Ce bail est révisable à chaque fin de période triennale, soit pour la prochaine le 13 Novembre 2017.

Les principales conditions de ce contrat de location sont notamment le paiement annuel du loyer fixé à 100.00 €, moyennant une augmentation de 2 % à chaque période triennale, l'entretien des lignes d'aménagement et de l'égilage des Sommières et pratiquer la chasse conformément à toutes les règles de sécurité prescrites par la Fédération de Chasse de la Côte d'Or.

Or, il semblerait qu'actuellement, ce dernier point soit mal respecté. Un cahier de battues doit être tenu pour chaque journée de chasse, où chacun des sociétaires ou actionnaires doit présenter son permis de chasse, et signer tant le matin avant l'ouverture de la chasse mais également l'après-midi. Compte tenu de ses dysfonctionnements et des conséquences dangereuses qui peuvent en découler, le Maire propose de convoquer les membres du bureau pour recueillir l'ensemble des éléments nécessaires à la parfaite compréhension de ces dysfonctionnements.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le maire à effectuer toutes démarches permettant de rétablir le bon fonctionnement de la société chasse « le rallye ». Le Conseil Municipal demande la résiliation du bail avec la Société de Chasse « Le Rallye » à compter du 13 Novembre 2017. René SCHEIDER, 2^{ème} Adjoint, assistera le Maire lors de la réunion avec les membres du bureau de la Société de Chasse.

VI ° VILLAGE FLEURI

Magalie SCHOLLAERT fait le point sur le village fleuri. Elle présente le projet établi par Monsieur Jean-Paul DUPUIS et notamment, le fleurissement dans les différents quartiers du village. Le coût estimé de ce projet représente une somme de 6000 €.

Elle précise qu'elle a indiqué à Mr DUPUIS que ce coût était trop onéreux pour la Commune de Franxault, et que le budget qui a été voté en 2015, s'élève à la somme de 1700 €.

Magalie SCHOLLAERT informe que la Commission « Village Fleuri » s'est réunie dernièrement pour s'orienter sur les travaux de fleurissement à prévoir pour 2016 : place à l'entrée du village vers chez Mr BEAUNEE : peinture d'une fresque sur le transformateur, mise en place de bancs et petites haies. Pour la mise en peinture du transformateur, une demande d'autorisation sera adressée à EDF. Aux entrées de village, mise en place de bacs à fleurs.

D'autre part, le Conseil Régional sera contacté, afin de savoir si le concours des vergers conservatoires est renouvelé en 2016 afin de pouvoir y participer.

Magalie SCHOLLAERT informe d'autre part, qu'ensuite de ses demandes de dons ou de matériels aux autres collectivités, la ville de Nuits St Georges a répondu favorablement en offrant six bacs à fleurs et six jardinières de lampadaires. Un courrier de remerciements leur a été adressé.

La Ville de Dijon a répondu que les vasques et les jardinières en cours de désaffectation seraient vendues lors d'une vente aux enchères en 2016 et qu'il ne manquerait pas de nous informer de la date.

Il a été également évoqué, lors de la réunion de la commission « Village Fleuri », l'organisation d'un concours des maisons fleuries.

VII ° QUESTIONS DIVERSES

Salle des Fêtes :

Dominique Javourez fait part de l'importance de rappeler aux associations et utilisateurs de la salle des fêtes de mettre en place des cendriers sur le devant de la salle, ceci afin d'éviter la prolifération des mégots au sol. Nous rappelons donc l'existence dans la réserve de grosses boîtes de conserves prévues à cet effet.

Eoliennes :

Le Maire informe qu'une réunion sur le projet éolien en partenariat avec le Siceco et les communes avoisinantes, aura lieu le Lundi 15 Février 2016 à 18 h à la Mairie de Grosbois-les-Tichey.

Collège de St Aubin :

Le Maire fait part d'un courrier de la part du Collège privé de St Aubin, sollicitant une participation de la commune pour un voyage scolaire, au titre que deux enfants de la Commune de Franxault scolarisés au Collège, participent à ce voyage.

Après avoir entendu ces débats et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

Lac de Chour :

Magalie SCHOLLAERT informe que le 1^{er} Mai 2016, sera organisée au Lac de Chour, la Ruée des Fadas, elle explique le déroulement de cette manifestation.

Olivier DEFAUT, Président du Syndicat du Lac de Chour, informe que la SARL CNV va procéder en 2016 à l'installation de cinq mobil-homes le long du petit bassin. A cet effet, les gérants du Lac de Chour souhaitent que l'accès au deuxième parking se fasse par l'entrée du premier, laissant ainsi l'accès le long du petit bassin uniquement pour les services de livraison et de secours.

D'autre part, il sera procédé également en 2016 à la construction de nouveaux sanitaires conformément aux règles d'hygiène prescrites par rapport au nombre de personnes accueillies en moyenne sur une journée en pleine saison. Les sanitaires actuels ne suffisant plus et d'autre part, n'étant plus en état de fonctionnement correct.

Les gérants du Lac de Chour ont sollicité auprès du Syndicat du Lac de Chour, une participation à la réalisation des travaux, sachant que ces derniers permettront d'embellir le site et de lui donner une valeur plus accueillante au niveau touristique. Olivier DEFAUT informe que le Syndicat du Lac de Chour, a décidé d'octroyer une subvention de 2.000,00 € pendant 10 ans à la SARL CNV, sous réserve que les travaux soient réalisés dans les règles de l'art et que la Sarl CNV s'acquitte chaque année à son terme de son loyer.

Places du Village :

René SCHEIDER organisera une prochaine réunion sur la réflexion du nom des places du village au printemps.

Travaux dans la forêt communale :

René SCHEIDER a rencontré Frédéric DONIUS dernièrement. Les travaux à réaliser en 2016 dans la forêt communale, qui seront proposés lors d'un vote à la prochaine réunion de Conseil Municipal, seront exécutés dans les parcelles du Bois d'Alliot et dans le Bois de la Fontaine. Un devis détaillé sera adressé prochainement par l'Office National des Forêts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 10.